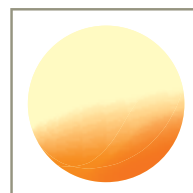




CADARACHE



**Projet de chaufferie nucléaire
pour le chauffage urbain**

Cahier d'acteurs

MODE D'EMPLOI

CONCERTATION PRÉALABLE
du 28 septembre au 28 novembre 2026



Dans le cadre de la concertation préalable relative au projet de chaufferie nucléaire au CEA Cadarache, se déroulant du 28 septembre au 28 novembre 2026, Calogena propose aux personnes morales de s'exprimer via un cahier d'acteurs, afin qu'elles partagent un avis argumenté sur le projet ou la concertation au nom de leur structure.

Un cahier d'acteurs qu'est-ce que c'est ?

Le cahier d'acteurs est le mode de participation spécialement conçu pour les personnes morales : entreprises, associations, organismes publics, parapublics ou privés, collectivités territoriales, syndicats professionnels.

Le cahier d'acteurs est un exposé argumenté, une prise de position d'un collectif, expert ou non, sur le projet.

Comme pour toutes les contributions, le cahier d'acteurs est une participation libre et volontaire. Son contenu relève de la totale responsabilité de ses auteurs et n'engage qu'eux-mêmes.

Mode d'emploi

Le cahier d'acteurs c'est un format unique : 5 pages A4 maximum, 10 000 caractères (espaces compris) maximum, avec la possibilité d'y adjoindre des photos, des dessins et des graphiques. Un gabarit est disponible sur le site Internet du projet.

Pour connaître le nombre de caractères, sélectionnez le texte, puis cliquez sur le nombre de mots indiqué en bas à gauche du document. Une fenêtre s'ouvre alors et indique le nombre de caractères, espaces compris, contenus dans le texte.

Le cahier d'acteurs doit porter uniquement sur le projet de chaufferie nucléaire sur le site du CEA Cadarache ou sur la concertation, et être déposé sur le site Internet du projet : www.calogena-cadarache-concertation.fr. Chaque cahier d'acteurs sera relu afin de vérifier sa conformité au cadre défini (nombre de pages, de caractères, objectifs, règles de bonnes conduites) et publié sur le site Internet du projet. Aucune relecture orthographique et de fond ne sera réalisée.

Les règles de bonne conduite

Pour être publié, il est indispensable que le cahier d'acteurs respecte les règles suivantes :

- Qu'il soit rédigé en français ;
- Qu'il soit argumenté ;
- Que son auteur soit clairement identifié ;
- Qu'il respecte le mode d'emploi prévu (5 pages A4 maximum quadrichromie, 10 000 caractères maximum, avec la possibilité d'y adjoindre des photos, des dessins et des graphiques) ;
- Qu'il ne contienne aucun propos injurieux.